

Mise en œuvre de Covamat et Covamat Ferti +

Les bionattes pré-ensemencées Covamat et Covamat Ferti+ distribuées par AquaTerra Solutions intègrent toutes deux 35 à 50 g/m² de semences et 100 g/m² de composition fertilisante dans la structure de la bionatte, et comprennent en sous face une nappe de papier-coton de 30 g/m². Leur pose permet donc d'assurer deux tâches en 1 seule opération. Le Covamat Ferti+ intègre en plus une fine couche de 5 mm de terreau et un mélange qui permet de faire démarrer rapidement la germination des semences pré-incorporées.

Transport et manutention

Conditionnés en rouleaux de 1,2 m ou 2,4 m de large, les rouleaux de Covamat sont facilement transportables car leur taille leur permet d'être placés dans la largeur du camion (optimisation du coût de transport).

Stockage

Il est conseillé de **stocker les rouleaux à la verticale** et à l'abri des intempéries pour limiter la surface de contact avec le sol et éviter une germination pré-maturée du produit.

Préparation du support

La surface à couvrir doit être préalablement profilée, nettoyée, nivelée. La végétation herbacée sera supprimée, et toutes aspérités seront supprimées de façon à permettre un placage optimal de la bionatte pré-ensemencée sur le support. En cas de talus de remblai, celui-ci sera suffisamment compacté et stable.

Matériels d'installation

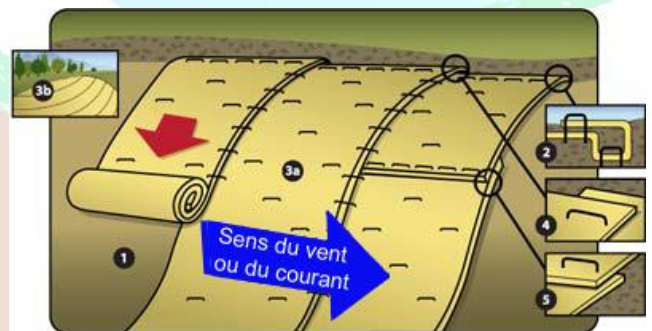
Des cavaliers de fixations doivent être prévus pour le maintien des bionattes.

Généralement, il est conseillé d'utiliser au minimum 2U/m². Dans le cas de fortes pentes ou de sollicitations hydrauliques intenses, le nombre de fixation peut être augmenté jusqu'à 4,5 U/m².

Mise en œuvre

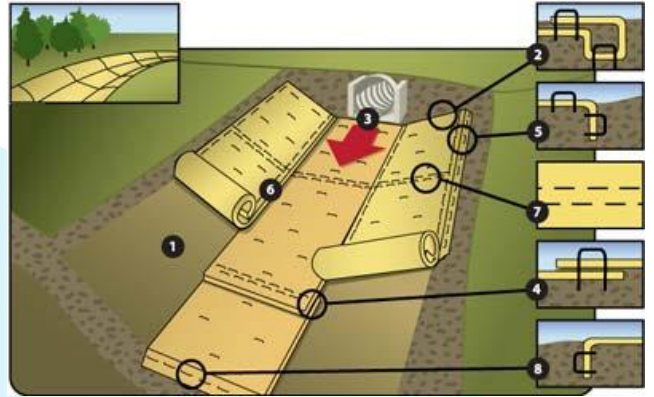
Dans le cas de talus ou de berges :

1. La bionatte pré-ensemencée Covamat est mise en œuvre sur un sol préalablement préparé (voir ci-dessus)
2. En tête de berge ou talus, le lé de bionatte est fixé dans une tranchée d'environ 15 x 15 cm en laissant déborder 30 cm de retour. La tranchée est remblayée et compactée puis la partie de bionatte restante en amont est rabattue en couverture de la tranchée et fixée sur toute sa largeur par une rangée de cavaliers.
3. Le démarrage de l'installation nécessite de réfléchir sur les modalités de mise en œuvre des rouleaux. C'est le sens de recouvrements des lés qui définit la logique à suivre. Deux configurations de mise en œuvre sont possibles :
 - a) Si les rouleaux sont déroulés dans le sens de la pente, la tranchée d'ancrage est réalisée en crête de talus et le premier lé sera mise en place sur la partie aval du linéaire à traiter.
 - b) Si les rouleaux sont déroulés le long du talus, la tranchée d'ancrage sera réalisée dans le sens de la pente et le premier lé sera mis en place en pied de talus (sens de mise en œuvre similaire à l'utilisation en canal de drainage).
4. Un recouvrement des bionattes de 10 à 15 cm doit être prévu latéralement, et de 20 à 30 cm à chaque extrémité du rouleau. Le long de ces zones de recouvrement, l'ancrage (fixation) sera renforcé.
5. Les recouvrements s'effectuent par tuilage en respectant les vents dominants et le sens d'écoulement des eaux de ruissèlement (pluie) ou d'écoulement (cours d'eau), limitant les possibilités d'arrachement du produit. Le nombre de fixation à mettre en œuvre sera adapté en fonction de l'application, de la pente, de la longueur du rampant, de la nature du sol...
6. Après installation, on peut procéder à des plantations en réalisant des découpes dans la bionatte (en croix ou en T). La découpe sera refermée par 3 à 4 cavaliers une fois la plantation réalisée.



Dans le cas de canal de drainage ou de cunettes :

1. La bionatte pré-ensemencée est mise en œuvre sur un sol préalablement préparé (voir page précédente)
2. En amont, le lé est fixé dans une tranchée d'environ 15 x 15 cm en laissant déborder 30 cm de retour. La tranchée est remblayée et compactée puis la partie de bionatte restante en amont est rabattue en couverture de la tranchée et fixée sur toute sa largeur par une rangée de cavaliers.
3. Le démarrage de l'installation nécessite de réfléchir sur les modalités de mise en œuvre des rouleaux. C'est le sens de recouvrements des lés qui définit la logique à suivre. Dans le cas d'un canal de drainage, il est conseillé de dérouler les rouleaux dans le sens de l'écoulement.
4. Un recouvrement de 10 à 15 cm doit être prévu latéralement, et de 20 à 30 cm à chaque extrémité du rouleau. Le long de ses zones de recouvrement, l'ancrage (les fixations) sera renforcé. Les recouvrements s'effectuent par tuilage en respectant les vents dominants et le sens d'écoulement des eaux de ruissèlement (pluie) ou d'écoulement (cours d'eau), limitant les possibilités d'arrachement du produit.
5. Sur les extrémités hautes du talus, la finition s'effectue en repliant 10 à 15 cm dans une tranchée. Les rebords sont ensuite fixés puis la tranchée remblayée et compactée.
6. (7.) La fixation des recouvrements latéraux et terminaux sera renforcée.

**IMPORTANT :**

Le voile papier-coton doit être au contact direct avec le sol : les bionattes ne doivent pas être tendues, mais posées en suivant les inégalités du terrain de façon à ce que les racines en phase de croissance soient en contact avec la surface du sol.

Les bionattes pré-ensemencées doivent être maintenues constamment humides durant les 3 premières semaines qui suivent la pose. Si cette précaution n'est pas respectée, le voile papier peut cartonner en séchant et devenir une barrière empêchant la bonne croissance de la végétation.

AquaTerra Solutions - Concepteur, producteur et distributeur de solutions de contrôle de l'érosion

AquaTerra Solutions
 Zone industriel Rhône Vallée
 07250 LE POUZIN – France
 Tél : +33(0)475 638 465
 Fax : +33(0)475 638 468
www.aquaterra-solutions.fr
www.genie-vegetal.eu



**Membre d'European Soil & Water
 Engineering Group**
 Email: contact@esweg.eu
www.esweg.eu



Dans la mesure où nous ne pouvons maîtriser les conditions de mise en oeuvre de nos produits, ainsi que les conditions climatiques et la nature des sols sur lesquels sont mis en oeuvre ceux ci, AquaTerra Solutions ne peut délivrer de garantie. Compte tenu de ces circonstances, nous ne pouvons être tenus pour responsables des dommages ou pertes directes ou indirectes liées à l'utilisation de nos produits.